

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Article L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

*L'an Deux Mille Vingt et Un, le quinze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.*

### PRÉSENTS :

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Jérôme BERTIN, Adjointes au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère Départementale.

Romuald SERVA, Adrien DA COSTA, Conseillers Municipaux Délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Annie COHADIER, Marie-Christine EVEN, Romain CARTIER, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Anthony VASCONCELOS, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Beyhan CANI, Marie-Christine JALLADAUD, Laurent COKGUL, Isabelle BOURSIER, David DIRIL, Conseillers Municipaux.

ARRIVÉS EN RETARD : Sylvie GUINEMER (18h39), Isabelle CARON (18h40)

### ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Sophie LEBON	a donné pouvoir à	Mathieu DOMAN
Alain DURAND	a donné pouvoir à	Claude FERNANDEZ-VELIZ
Saïd TOUFIQ	a donné pouvoir à	Joël DELCAMBRE
Christophe PIEGZA	a donné pouvoir à	Nektar BALIAN

### ABSENTS :

Stéphane POUVESLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Romain CARTIER

DATE DE CONVOCATION : 9 novembre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 9 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

	<u>18h30</u>	<u>18h40</u>
		Rapport n°1
PRÉSENTS :	26	28
PROCURATIONS :	4	4
ABSENTS :	3	1
VOTANTS :	30	32

\* \* \* \* \*

**Les actes administratifs et les documents s’y rapportant peuvent être consultés au Secrétariat Général ou transmis par mail.**

*Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :*

- **079/2021** – Décision relative à la convention pour 2 mini-séjours à la base de loisirs de Buthiers pour la maison de la jeunesse et l’accueil de loisirs primaire.
- **130/2021** – Décision portant modification de la décision n°49/10 instituant de la régie de recettes pour les activités périscolaires – Régie N°660413.
- **132/2021** – Décision portant modification de la décision n°33/2006 instituant de la régie de recettes pour la location des équipements du complexe sportif de la nef – Régie N°660411.
- **134/2021** – Décision relative à l’attribution marché 2021-024 : Conception de publications de supports de communication de la ville d’Arnouville à la société RDVA.
- **135/2021** – Décision relative à la signature de la convention n°54-1900119294 relative à l’enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange pour la rue Claude Bigel.
- **136/2021** – Décision relative à la fixation du tarif pour les accompagnateurs au repas de Noël offert aux retraités de la ville.
- **137/2021** – Décision relative aux ateliers de découverte des outils numériques utilisés dans les classes et des principes du numérique éducatif (écoles maternelles et élémentaires).
- **138/2021** – Décision relative aux tarifs sport en famille pour l’année 2021/2022.
- **139/2021** – Décision relative à la signature de la convention de partenariat avec l’association « Raid Aventure Organisation ».
- **140/2021** – Décision relative à la signature de l’avenant n°2 au MAPA 013-2019 – Charpente bois / Bardage - Espace Charles Aznavour (Relance lot 02) avec l’entreprise Le Bâtiment Associé.
- **141/2021** – Décision relative à la cession d’un véhicule communal de marque RENAULT Mégane immatriculé DM-904-DE.
- **142/2021** – Décision relative au suivi d’analyse technique accessibilité et attestations d’accessibilité aux personnes handicapées avec la Sté Préventec.
- **143/2021** – Décision relative l’ajout d’une formule de révision au contrat n°083/2019 avec la société NEOLEDGE.
- **144/2021** – Décision relative à la demande de subvention dans le cadre du Fonds Social Européen pour les ateliers sociolinguistiques.
- **145/2021** – Décision relative à la signature de l’avenant n°3 au MAPA 013-2019 – Charpente bois / Bardage - Espace Charles Aznavour (Relance lot 02) avec l’entreprise Le Bâtiment Associé.
- **146/2021** – Décision relative à la signature de la convention de partenariat avec l’association « le Cercle d’Escrime de Gonesse ».

\* \* \* \* \*

Monsieur DOLL informe Madame JALLADAUD qu'elle n'a pas transmis ses questions dans les temps. En effet, il rappelle le règlement du Conseil Municipal voté en date du 16 novembre 2020 et notamment l'article 11 : QUESTIONS ÉCRITES « Les membres du Conseil peuvent proposer l'inscription de question écrite à l'ordre du jour.

Les questions écrites doivent :

- se limiter aux affaires d'intérêt liées à la commune ou l'Intercommunalité.
- être adressées par écrit au Maire au moins 36 heures à l'avance, les samedis, dimanches et jours fériés étant exclus.

Le Maire doit inscrire au chapitre des questions orales, les dossiers pour lesquels une demande lui a été adressée.

Un même conseiller ne peut poser plus de cinq questions écrites dans la même séance.

Il ne peut être procédé à un vote sur une question écrite, sauf demande du tiers de l'assemblée ou du Maire. »

\* \* \* \* \*

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

**1/92 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR 24-34 RUE JEAN JAURÈS - APPROBATION DE L'AVENANT À LA PROMESSE DE VENTE SIGNÉE LE 28 NOVEMBRE 2019 AVEC ALTAREA COGEDIM IDF - CESSION DES PARCELLES SISES 30 ET 32 RUE JEAN JAURÈS (AB N°380 ET 381)**

Par 31 voix pour et 1 contre (M. DIRIL), DIT qu'une mise à jour, par un avenant, de la promesse de vente signée avec ALTAREA COGEDIM IDF le 28 novembre 2019 en vue de la cession des parcelles sises 30 et 32 rue Jean Jaurès (cadastrées section AB n°380 et 381) est nécessaire, DIT que la cession des parcelles sises 30 et 32 rue Jean Jaurès (cadastrées section AB n°380 et 381) permettra la mise en œuvre d'une première partie de l'OAP n°1 du projet de modification du PLU en cours, PRÉCISE qu'il est nécessaire que l'aménagement de la seconde partie de l'OAP n°1 du projet de modification du PLU, soit sur les parcelles sises 24 à 28 rue Jean Jaurès (cadastrées AB n°379, 378, 350 et 673), doit être davantage lié à l'aménagement de la première partie, PRÉCISE que le prix d'acquisition de la coque de la crèche projetée dans la seconde partie de l'OAP n°1 du projet de modification en cours du PLU est fixé à 1 235 000€HT pour une surface de 600m<sup>2</sup>, dont 60 000€HT pour les 6 places de stationnement et un jardin. Le prix au m<sup>2</sup> de cette coque s'élève à 1 958,33€HT, SPÉCIFIE que le coût de la coque sera calculé en fonction de ce prix /m<sup>2</sup>, n'ayant, à ce jour, pas les plans définitifs du projet, DEMANDE que soit précisé dans l'avenant le fait de pouvoir faire varier la superficie de la coque de la crèche de 10% de moins à la demande de la commune, APPROUVE le projet d'avenant, ci-annexé, à la promesse de vente signée le 28 novembre 2019 avec ALTAREA COGEDIM IDF en prenant en considération les éléments ci-dessus et AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, à poursuivre les échanges avec la société ALTAREA COGEDIM IDF en vue de la réalisation de cette opération et à l'effet de signer tout acte et stipuler toute modalité nécessaire aux intérêts de la Ville ainsi que d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2/93 - MISE EN PLACE D'UNE BOURSE AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEURS (BAFA)**

À l'unanimité, APPROUVE la mise en place du dispositif de bourse au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents afférents à la mise en place de cette bourse.

**3/94 - PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – AUTORISATION DE RENOUVELER LA DÉMARCHÉ**

À l'unanimité, AUTORISE le projet de renouvellement de signature de la convention CTG prenant fin en 2021 et permet le lancement de l'actualisation du diagnostic duquel découlera le plan d'actions sur 5 ans.

#### 4/95 - RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2020

PREND ACTE des rapports annuels 2020 présentés par les délégués de services publics.

Service	Délégué	Date	Durée
Restauration scolaire	SOGERES	06/07/2013	10 ans
Marchés approvisionnement	LES FILS DE MADAME GERAUD	01/05/1991	30 ans (jusqu'au 30/04/2021)

#### 5/96 - PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Par 28 voix pour, 3 contre (Mme JALLADAUD, M. COGUL et Mme BOURSIER) et 1 abstention (M. DIRIL), PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 et du débat organisé lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2021 et CHARGE Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 6/97 - COMPENSATION EXCEPTIONNELLE POUR ABANDON DE LOYERS AU TITRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

À l'unanimité, CONFIRME la suspension de loyer, au bénéfice du restaurant « Le Plein Air », sur les périodes suivantes :

- Mars à août 2020
- Octobre à décembre 2020
- Janvier à décembre 2021

SOLLICITE, auprès de l'État, la compensation consentie au titre des abandons définitifs de loyers en vertu du VI de l'article 20 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances année 2021.

#### 7/98 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) ANNÉE 2020

PREND ACTE du rapport annuel 2020 du SIGEIF, MET le rapport à disposition du public dans les 15 jours qui suivent la présentation à la présente assemblée et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### 8/99 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CULTURE – FÊTES – JUMELAGE

À l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Stéphane POUVESLE membre de la Commission Culture – Fêtes – Jumelage.

#### 9/100 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

À l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Stéphane POUVESLE membre de la Commission Sports – Vie associative.

#### 10/101 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DU VAL D'OISE

À l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Stéphane POUVESLE membre suppléant du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

**11/102 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE**

À l'unanimité, APPROUVE les statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe et DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h39.**

Arnouville, le 16 novembre 2021

**ACCORD POUR DIFFUSION**

Pascal DOLL  
Maire



**Compte-Rendu affiché le 23 novembre 2021**